

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 3 juillet 2025

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le vendredi 27 juin 2025, s'est réuni à la salle de l'ancien presbytère, au Mont-Saxonnex, le jeudi 3 juillet 2025, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CAUL-FUTY.

▪ **A l'ouverture de la séance :**

Etaient présents: *Commune de CLUSES*: Eric DUCRETTET ; *Commune de MARNAZ*: Hakim BOURAHLA; *Commune de MIEUSSY*: Régis FORESTIER, *Commune de THYEZ*: Sylvia CAIZERGUES, Sylvain VEILLON; *Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM)*: Marie-Pierre PERNAT, Stéphanie FERRAND, Christian BOUVARD, Antoinette MATANO, Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Marc GUFFOND, Roger ROCH, Fabrice GYSELINCK, Joël MOUILLE, *Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG)*: Christophe PERY, Yves MASSAROTTI, Véronique GUERIN; *Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG)*: Stéphane BOUVET, Jean-Charles MOGENET ; *Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R)*: Pascal POCCHAT-BARON, Paul CHENEVAL, *Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB)*: Lucas PUGIN.

Etaient absents ou excusés (titulaires): *Commune de CLUSES*: Jean-Philippe MAS, Jean-Pierre STEYER; *Commune de MARNAZ*: Chantal VANNSON, *Commune de MIEUSSY*: Didier JANCART, *Commune de SCIONZIER*: Quentin MONNET, Caroline NIGEN, *Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM)*: Alexandra FOURGEAUD, Jérôme PRALONG, Christophe PAULIN, Jean-Philippe MAS, Jean-Pierre STEYER, Jeanne VAUTHAY, Pierre PERY, Christian HENON, Alain ROUX, Eric MISSILLIER, Céline DEGENEVE, Sandro PEPIN, Julien DUSSAIX; *Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG)*: Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN; *Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R)*: Christian RAIMBAULT, Antoine VALENTIN; *Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB)*: Daniel REVUZ.

Nombre de membres en exercice	:	42
Quorum	:	22
Nombre de membres présents	:	23
Pouvoirs :	:	1- Monsieur Daniel REVUZ donne pouvoir à Monsieur Lucas PUGIN.

RAPPORTEUR : Monsieur Pascal POCHAT-BARON, Vice-Président

Délibération n° 2025-29 (Question n°4)

OBJET : **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »** - Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets, portant sur l'exercice 2024

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, il appartient à Monsieur le Président de présenter chaque année, au Comité syndical, un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets, quel que soit le mode d'exploitation de ce service. Il doit être présenté, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport, qui doit être mis à la disposition du public et transmis pour information à Monsieur le Préfet, doit également être adressé à chacune des collectivités adhérentes à la compétence « Traitement des déchets », après avoir été adopté au préalable par notre Comité syndical.

Il appartient ensuite à chacun des Maires et/ou Présidents de ces collectivités de présenter à leur assemblée délibérante, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de notre syndicat, complété, le cas échéant, par un rapport sur la compétence non transférée.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets, joint en annexe, qui porte sur l'exercice 2024, reprend l'ensemble des indicateurs techniques et financiers, qui nous sont imposés par la réglementation en vigueur.

La compétence « Traitement des déchets », exercée par notre syndicat, se décompose en deux sous-compétences :

- La sous-compétence « Incinération »,
- La sous-compétence « Tri sélectif ».



La sous-compétence « Incinération »

Cette sous-compétence est assumée pour le compte de la :

- 2CCAM - Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes,
- CCFG - Communauté de Communes Faucigny-Glières,

- CCMG - Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,
- CC4R - Communauté de Communes des 4 Rivières

soit au total 36 communes, pour une population globale de 109 122 habitants.

Pour mettre en œuvre cette sous-compétence, notre syndicat dispose de :

- l'usine de traitement des déchets intercommunale de MARIGNIER, d'une capacité de 5,75 tonnes/heure (48 000 tonnes de déchets incinérés par an),
- une plate-forme de maturation et d'élaboration des mâchefers de 6 600 m², construite en 1998.

Après une consultation lancée en 2019, notre syndicat a signé le 14 mai 2020, un Marché Global de Performance (M.G.P.) avec la société ARVALIA. Ce marché comprend deux parties :

- Une 1^{ère} partie consacrée à l'exploitation de l'installation. Cette partie du marché a pris effet le 1^{er} octobre 2021 pour une période courant jusqu'au 31 décembre 2027 et pourra être reconduite jusqu'au 30 septembre 2033 (tranche optionnelle).
- Une seconde partie qui concerne la modernisation de l'installation dont une part importante dédiée à l'amélioration de la performance énergétique.

L'évolution, par rapport à l'année 2023, des tonnages accueillis sur notre installation est ainsi synthétisée :

- Les tonnages globaux des déchets accueillis sont en légère hausse : 48 641,34 tonnes contre 46 127,73 tonnes en 2023, soit +5,4 %.
- Les tonnages de déchets issus des entreprises sont en très légère baisse : -50,41 tonnes, soit -0,6 %.
- Il y a eu 2 266 tonnes de déchets issus de l'inter-dépannage en 2024 alors qu'il n'y en n'a pas eu en 2023.
- Les tonnages de déchets des ménages sont stables sur le périmètre, (31 702,87 tonnes soit + 4,30 tonnes), avec des trajectoires variables selon les collectivités :
 - C.C.F.G : -64,56 tonnes (-0,9%)
 - C.C.4.R. : -83,02 tonnes (-2%).
 - C.C.M.G : -42,38 tonnes (-0,9%)
 - 2CCAM : +194,26 tonnes (+1,3%).

- Les tonnages de déchets verts des entreprises (feuilles, branchages, tailles, pelouses) accueillis sont en augmentation : 1496,71 tonnes en 2024, soit +270,31 tonnes (+22%).



La sous-compétence « Tri sélectif »

Cette sous-compétence est assumée pour le compte de la :

- Communauté de Communes Faucigny-Glières,
- Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,
- Communauté de Communes des 4 Rivières,

soit au total 26 communes, pour une population globale de 60 715 habitants.

Notre syndicat assure dans ce cadre, notamment :

- Le tri des emballages collectés par ses collectivités adhérentes,
- La gestion du Contrat pour l'Action et la Performance conclu avec la Société CITEO, ainsi que des différents contrats de reprise et de valorisation,
- L'opération de compostage des bio-déchets en direction des ménages et dans les établissements scolaires,
- Les actions de communication liées à l'amélioration de la gestion des déchets.

Le SYDEVAL faisait trier ses emballages / papiers par la société EXCOFFIER, sur le site de Chêne-en-Semine via un marché de prestation de services en groupement de commandes avec les collectivités de la Haute-Savoie, qui a pris effet au 1^{er} janvier 2023.

Le 23 octobre 2023, le centre de tri EXCOFFIER de Chêne-en-Semine a connu un incendie dramatique. L'ensemble de l'installation a été détruite (zone des entrants, zone de process et zone des sortants). Cela a obligé la société EXCOFFIER à aller faire trier nos déchets recyclables sur différents sites de délestage jusqu'à fin 2025. Un avenant a été passé entre la société EXCOFFIER et les membres du groupement afin d'aider la société EXCOFFIER à supporter les surcoûts de transports (surcoûts induits par l'éloignement des centres de « tri secours »).

Les emballages / papiers (hors verre) ont été collectés par les 3 CC et acheminés sur le centre de transfert de la société EXCOFFIER à MARIGNIER. La société a ensuite fait transporter les emballages – papiers vers 8 centres de tri secours.

- ALTEM : Strasbourg - (67)
- PAPREC : NOIDANS LE FERROUX – (70)
- PAPREC : RICHWILLER – (68)
- PAPREC : CHASSIEU – (69)
- PAPREC SEICHES SUR LE LOIR – (49)
- PAPREC : CLERMOND – (63)
- PAPREC : LA TRONCHE - (38)
- SUEZ : FIRMINY – (42)

Le verre ne subit pas de tri, avant d'être expédié vers les usines de recyclage.

Les repreneurs des différents matériaux sont les suivants :

Matériaux	Engagement – Contrats de reprise
Verre	O-I Manufacturing
Emballages en plastique	VALORPLAST
Aluminium	REGEAL AFFIMET
Acier	EXCOFFIER
Cartonnettes	EXCOFFIER
Cartons de déchetteries	EXCOFFIER
Journaux - Revues - Magazines	EXCOFFIER
Gros de magasin	EXCOFFIER
Briques alimentaires	REVIPAC

Les évolutions des quantités de déchets réceptionnés au centre de tri ou chez le verrier par rapport à 2024 sont les suivantes : Multimatériaux + 5,1 % (+ 101 tonnes), et verre -1 % (-42 tonnes).

Sur l'ensemble de notre périmètre de compétence, la part des emballages recyclables collectés (Multimatériaux + verre) est en très légère augmentation. Elle est à 23 %, par rapport à la quantité totale de déchets générés (emballages recyclables + déchets ménagers résiduels) (cf. page 37 du rapport). Les données font apparaître des écarts selon les collectivités (de 19 à 27 %).

La mise à disposition de composteurs en direction des ménages s'est poursuivie en 2024, puisque près de 201 composteurs ont encore été installés. Au 31 décembre 2024, 4 754 composteurs ont été installés depuis 2008 (sur le périmètre des 25 communes). On estime que ce dispositif permet, à ce jour, de détourner, chaque année, près de 1 070 tonnes de déchets de la filière incinération.


Enfin, concernant les indicateurs financiers du service, au 31 décembre 2024, l'encours de la dette est de 10 874 822,71 euros et sa durée d'extinction est de 2,81 ans.

Vu l'avis favorable émis par l'Exécutif, lors de sa réunion du 24 juin 2025 et du Bureau syndical en date du 24 juin, le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité des délégués des collectivités adhérentes à cette compétence :

- Adopte le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public des déchets, portant sur l'exercice 2024.
- Mandate le Président afin de rendre destinataires de ce rapport, outre Monsieur le Préfet, les collectivités qui adhèrent à la compétence « Traitement des déchets », exercée par notre syndicat.

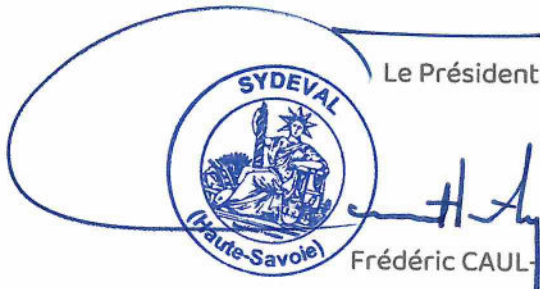

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,



Jean-Charles MIGNOT

Le Président



Frédéric CAUL-FUTY